

## **LES ETAPES ADMINISTRATIVES INTERNES ET LES PROCEDURES EN PLACE POUR LA RECONNAISSANCE DES RESULTATS DE LA MOBILITE.**

Pour la formation clinique, nos étudiants sortant disposeront d'un portfolio traduit en langue anglaise et d'une feuille de bilan de stage à remplir par le tuteur de stage après consultation des professionnels infirmiers de proximité du pays accueillant.

Analysés par le référent de suivi pédagogique de l'étudiant, celui-ci proposera à la commission d'attribution des crédits semestrielle de notre Institut, la validation ou non du stage. Cette validation sera traduite en ECTS selon la durée du stage.

Pour la formation théorique des étudiants entrant, un relevé des notes attribuées dans le cadre des évaluations des enseignements dispensés pendant leur période de mobilité servira de base à l'attribution des ECTS correspondants dans le pays d'origine.

Les attributions d'ECTS de nos étudiants sortant seront tracées dans le supplément au diplôme Europass.

Pour les étudiants entrant et sortant, l'établissement d'un contrat pédagogique entre les deux établissements partenaires servira de base aux évaluations cliniques et/ou théoriques attendues.